

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 127 (2001)  
**Heft:** 06

## Wettbewerbe

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Concours d'architecture

( ARCHITECTURE )

## NOUVEAU SIÈGE ADMINISTRATIF DE L'ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE DES BÂTIMENTS (ECAB) À GRANGES-PACCOT

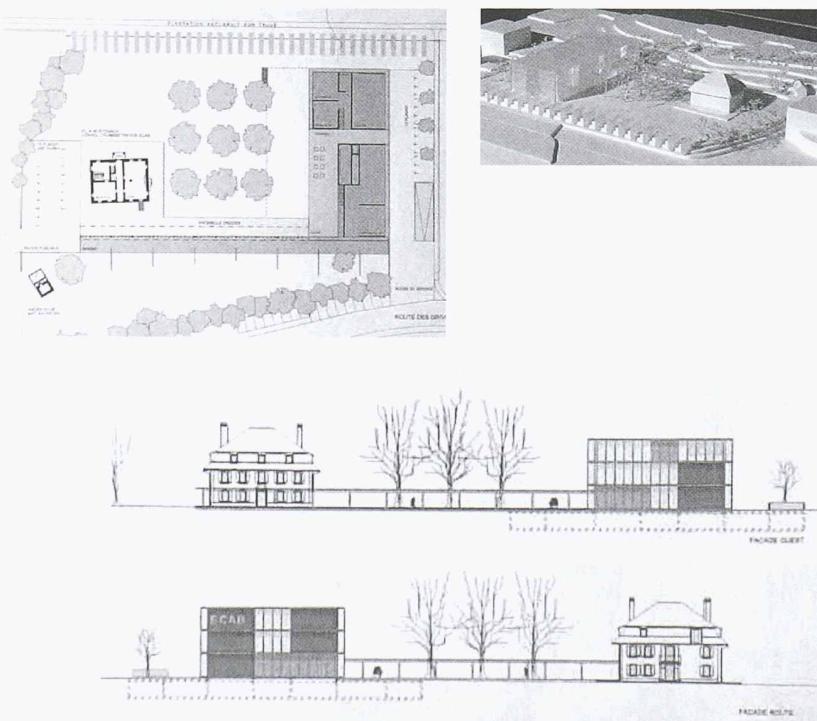
Le concours d'architecture à deux tours organisé par l'ECAB pour la construction de son nouveau siège administratif s'inscrivait dans un site retenu sur le territoire de la commune de Granges-Paccot, à proximité de l'échangeur autoroutier de Fribourg-Nord. Sise sur cette parcelle, la maison de Montenach, construite en 1772, est recensée avec une valeur B dans l'inventaire du Service des biens culturels du canton de Fribourg. L'organisateur souhaite affecter celle-ci aux réceptions officielles et aux séances de son conseil d'admi-

nistration. Vu son rôle représentatif et d'accueil, il désire que la Maison de Montenach soit visible depuis la route de Morat.

De son nouveau siège, l'ECAB attend «qu'il soit représentatif du rôle et de la mission de l'établissement. Son image de marque doit se refléter dans le projet, notamment au niveau de sa conception et de sa mise en forme».

Un étang artificiel, présent sur le site, pouvait être maintenu dans sa forme actuelle ou modifiée; la gestion des eaux météoriques (toitures, places, deux sources existantes, etc.) devait être prise en compte.

Le jury professionnel du concours comprenait MM. Fonso Boschetti, Jacques Dubey, Laurent Faessler, Jean-Gérard Giorla et Christoph Luchsinger, architectes, ainsi que M. Charles-Henri Lang, architecte cantonal.



**1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix,**

**Fr. 10 000.-**

**Atelier d'architecture A3,  
Maillard-Francey-Grandjean SA, Bulle**

Dans ce projet, le jury a particulièrement apprécié l'implantation judicieuse le long de la limite sud du terrain et la mise en valeur claire et précise de la Maison de Montenach. En revanche, s'il estime l'organisation spatiale et fonctionnelle du bâtiment satisfaisante dans son ensemble, il constate que la répartition de la surface utile disponible ne correspond pas toujours aux exigences du programme des locaux. De plus, il considère la modulation des espaces basée sur la trame structurelle trop contraignante et peu adaptée aux exigences dudit programme.

L'utilisation rationnelle du terrain, la compacité et la simplicité du bâti, le système constructif et les moyens d'expression esquissés participent à l'économie générale du projet.

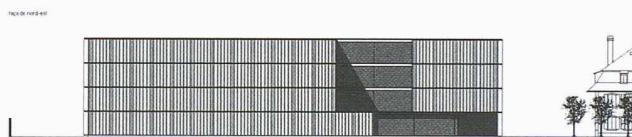
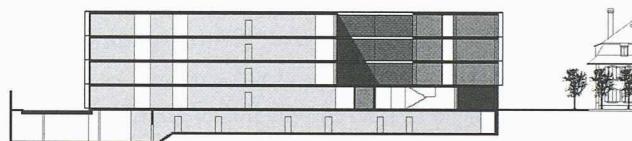
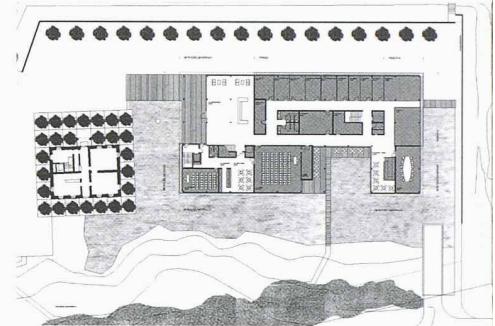
**2<sup>ème</sup> rang, 2<sup>ème</sup> prix,**

**Fr. 9 000.-**

**Graeme Mann et Patricia Capua Mann,  
Lausanne**

Le projet propose une réévaluation complète de l'ancienne propriété de Montenach: la parcelle est entourée d'un mur d'enceinte et se transforme en parc aquatique, dans lequel le nouveau bâtiment administratif domine l'organisation des espaces. La relation entre la nouvelle intervention et l'héritage peut paraître provocatrice. Tout en partageant ce discours critique de l'interprétation du site, le jury regrette le rapport assez violent entre la nouvelle intervention du bâtiment administratif de l'ECAB et l'ancienne Maison de Montenach, ainsi que la position plutôt aléatoire des deux cours du nouveau bâtiment vis-à-vis de l'implantation du corps bâti dans le site.

La typologie du projet est très intéressante et la richesse spatiale est remarquable. Dans l'ensemble, il s'agit d'un projet bien étudié et professionnel, proposant en même temps une réponse réaliste et prometteuse à la question de la construction urbaine multiple et difficile à qualifier.



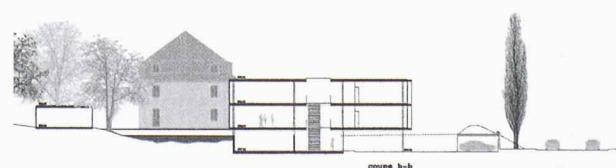
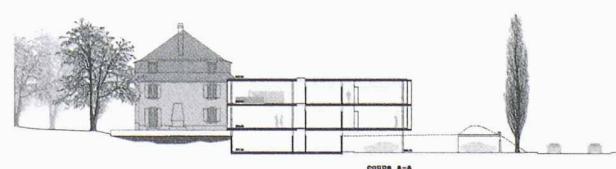
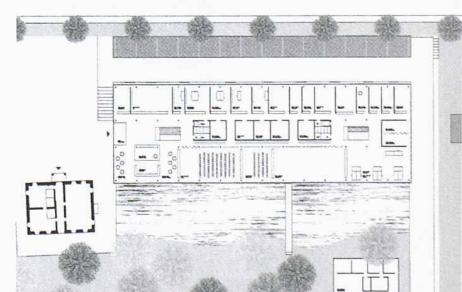
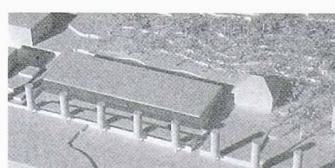
**3<sup>ème</sup> rang, 3<sup>ème</sup> prix,**

**Fr. 8 000.-**

**Atelier d'architecture Jean-Marc Bovet,  
Fribourg**

Ce projet se distingue par la clarté de son parti urbanistique. Le jury estime que, d'une part, la coupe transversale proposée offre un dispositif astucieux qui prend en compte les contraintes de la route, tout en mettant en valeur les qualités naturelles du site. Il relève d'autre part que la relation entre la Maison de Montenach et l'ouvrage projeté est résolue de manière très heureuse par le truchement d'une place attrayante sur laquelle s'ouvrent les entrées des deux bâtiments.

Si le projet constitue un ensemble architectural d'une très haute tenue, la compacité du nouveau bâtiment, indispensable à son caractère pavillonnaire, semble avoir conduit à une organisation interne qui n'est pas toujours convaincante. Par ailleurs, le traitement des puits de lumière fait douter de leur efficacité, dans la mesure où ils servent également de surfaces de parcours.



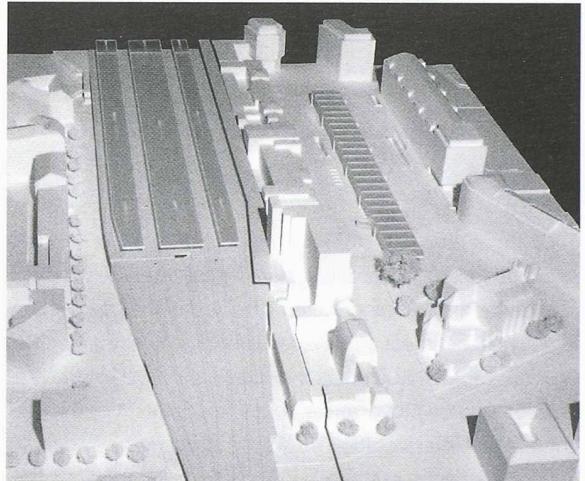
## AMÉNAGEMENT DES PLACES PUBLIQUES AUTOUR DE LA GARE DE CORNAVIN À GENÈVE

La Ville de Genève, en collaboration avec le DAEL et les CFF, a organisé un concours d'architecture selon une procédure sélective visant à l'aménagement des espaces publics autour de la gare de Cornavin. Le jury, composé de Mme Archambault et de MM. Bassand, Bosshard, Bosson, Burri, Cattin, Chappuis, De Giuli, Fingerhuth, Gardet, Gfeller, Huet, Leutenegger, Lopez, Mattacchini, Ruffieux, Starrenberger, Stern et Zurbrugg a retenu dix-sept équipes invitées à présenter un projet.

S'agissant d'un programme public de cette importance et vu la complexité du problème à résoudre, on ne peut que regretter que la Ville de Genève, comme elle en a malheureusement souvent pris l'habitude en matière de concours d'architecture, ait renoncé à organiser un concours ouvert.

1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix, Bureau Ducrest, Stanton, Williams, Genève

Les auteurs proposent de restituer la place à l'usage piéton, ce qui ne lui avait pas été attribué dans la conception actuelle. L'originalité de cette proposition consiste à rétablir un niveau d'esplanade horizontal qui matérialise la limite avec la voirie par des emmarchements sur toute la longueur de la place. La solution consistant à couvrir l'ensemble des zones de halte des transports publics n'est pas déterminante aux yeux du jury, qui la considère plutôt comme une mesure d'accompagnement susceptible d'unifier toutes les situations particulières existantes.

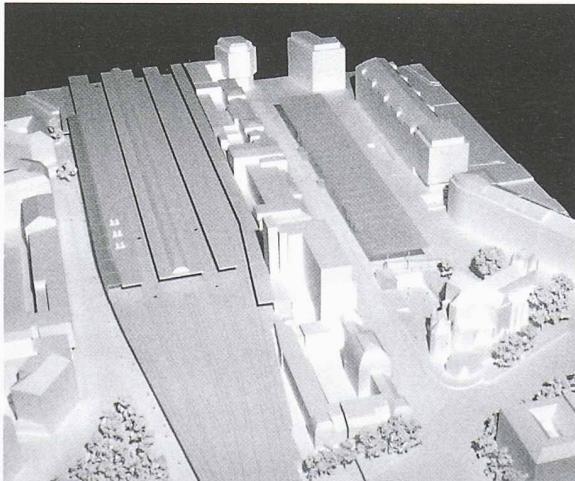


**3<sup>ème</sup> rang, 3<sup>ème</sup> prix** 10 000.-  
**Landecy, Meyer & Bouvier, Genève**

D'une présentation sommaire, desservi par sa maquette, n'abordant que partiellement les différents aspects du programme, ce projet est toutefois retenu par le jury. Ce dernier relève l'intérêt d'une proposition qui prend la forme d'un manifeste et remet en cause les présupposés théoriques et les contraintes techniques du programme.

Après avoir pris la décision radicale de supprimer la galerie marchande pour remettre les piétons au niveau du sol, le projet propose de faire « place nette ». Le jury a particulièrement apprécié que celui-ci rétablisse la continuité de l'espace public depuis la rue du Mont-Blanc vers la gare, ainsi que le déplacement de la trémie du parking à l'ouest.

Par ce choix, le jury souhaite attirer l'attention sur la nécessité d'envisager le futur de la place Cornavin en tenant compte des questions posées par ce projet.



**2<sup>ème</sup> rang, 2<sup>ème</sup> prix** 20 000.-  
**Bureau ACAU, Aeby & Pernegger, Michel Rey,**  
**Carouge**

Le point fort du projet réside dans l'organisation du plan de la gare, qui propose une clarification des parcours, tant au niveau du rez qu'au sous-sol. Celle-ci permet une nette amélioration des liaisons horizontales et verticales. Sur la place Cornavin, la recomposition des éléments au sol est jugée clai-

